

APPEL À PROJETS

NOUVELLES COALITIONS D'ACTEURS

DANS LE SECTEUR
EAU ET ASSAINISSEMENT
EN AFRIQUE
FRANCOPHONE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



« **Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030** ». C'est l'objectif de développement durable n°6 défini par les Nations Unies en 2015.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes contribue à cet objectif en partenariat avec les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne en exploitant les possibilités offertes par la loi de 2005 dite loi Oudin-Santini.

Cette loi permet aux collectivités territoriales, les syndicats des eaux, les agences de l'eau en charge des services de l'eau et de l'assainissement, de mener des actions de coopération en les finançant à une hauteur maximum de 1% de leur budget eau et assainissement.



Jusqu'à 200 000 € pour des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne lancent un appel à projets pour soutenir les initiatives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique francophone.

Cet appel à projets vise à favoriser l'émergence de nouvelles coalitions d'acteurs entre collectivités, ONG et entreprises pour promouvoir des solutions innovantes et adaptées aux besoins des territoires partenaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en Afrique francophone en réponse à l'ODD6.



SOLUTIONS INNOVANTES ?

Cet appel à projets invite les ONG à mobiliser davantage les solutions conçues par les entreprises françaises de façon à déployer des solutions plus innovantes face aux besoins identifiés en Afrique francophone.

Ces solutions peuvent être déjà éprouvées en France mais nouvelles dans le contexte du pays d'intervention.

SOLUTIONS ADAPTÉES ?

Les ONG disposent d'une intelligence de terrain qui peut être mise à profit pour bien adapter les solutions conçues par les entreprises au regard du contexte local (facilités de maintenance, de gestion, de réduction des intrants...).

La conception puis le déploiement d'un dispositif pilote à petite échelle est essentielle pour bien identifier les conditions de réussite du projet et pouvoir porter toutes les mesures d'accompagnement nécessaires (sensibilisation organisation, formation).



Cet appel à projets s'adresse à des associations loi 1901



Enregistrées en France

- » ... qui souhaitent s'investir ou s'investissent déjà dans des **actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement**.
- » Pour être éligibles, les associations devront disposer d'un **minimum de 3 salariés**.



Cheffes de file d'un consortium économique mobilisant

- » ... **au moins 1 entreprise d'Auvergne-Rhône-Alpes** et éventuellement d'autres entreprises françaises et africaines
- » ... mais aussi des pôles, clusters, associations de développement économique pour que les acteurs du projet s'inscrivent dans les réseaux existants, mobilisent les conseils et permettent un partage d'expérience.



Animatrices d'un partenariat de territoire à territoire

- » Le projet devra être **mis en œuvre en bonne concertation avec les pouvoirs publics à tous les niveaux** : national, régional et local. Un cofinancement d'une autorité publique du territoire d'intervention sera exigé.
- » L'inscription dans un **partenariat de coopération décentralisée** mobilisant une autorité locale française sera considérée comme un plus.



Les objectifs poursuivis pour Auvergne-Rhône-Alpes

- » Apporter des solutions innovantes et adaptées aux besoins des territoires partenaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- » Favoriser l'internationalisation des entreprises

L'inscription des entreprises dans le projet devra en priorité répondre à un objectif d'ouverture des TPE, PME, PMI et ETI vers de nouveaux marchés en cohérence avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- » Permettre aux acteurs régionaux de réunir les conditions pour un déploiement à plus large échelle

qui pourra être mené en lien avec des grands bailleurs nationaux (FASEP-DG Trésor ; fonds d'innovation pour le développement de l'AFD ; prêts de la BPI) ou internationaux.

- » Renforcer la politique RSE des entreprises françaises déjà implantées

Le développement de partenariats public privé est essentiel pour l'atteinte des ODD. En participant à l'effort en faveur d'un accès à l'eau pour les populations d'Afrique francophone, les entreprises peuvent s'inscrire dans une démarche plus responsable et durable.

L'éligibilité des projets



LES CRITÈRES

Les projets financés par l'appel à projets doivent répondre à ces critères :

- Avoir pour objet **la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau potable et/ou assainissement pour les populations** en cohérence avec le cadre réglementaire défini par la loi Oudin-Santini
- **Constituer un facteur de développement local** dans le pays d'intervention et en Auvergne-Rhône-Alpes
- **Permettre l'introduction d'une solution innovante et adaptée** par rapport à un besoin local, offrir des perspectives à moyen terme pour un déploiement à plus large échelle
- **Renforcer la maîtrise d'ouvrage publique de l'eau**: implication de l'autorité publique locale en charge de l'eau et de l'assainissement
- **Donner les garanties d'une gestion pérenne des ouvrages** : implication des bénéficiaires finaux, formation, comité de point d'eau, mise en place d'une gestion financière et technique des ouvrages
- **Être en conformité avec la réglementation nationale** et en cohérence avec les programmes de développement menés dans la région et le pays



LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

L'appel à projets peut prendre en charge les dépenses suivantes :

- Les études préparatoires de définition pour amorcer un projet
- Les études préparatoires aux travaux
- L'achat d'équipements
- La réalisation des infrastructures du projet
- Les actions d'accompagnement (sensibilisation des populations, formation...) qui assureront la durabilité de l'infrastructure
- Les coûts de mise en œuvre et les coûts administratifs



LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les conditions énoncées ci-dessous sont essentielles : les projets ne répondant pas à ces critères ne seront pas examinés.

- **Le projet doit être réalisé dans 1 des pays cible**: Bénin, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo (RC), Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée Conakry, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie
- L'association doit disposer **d'un minimum de 3 salariés**
- Le consortium doit mobiliser **au moins 1 entreprise d'Auvergne-Rhône-Alpes**
- L'association cheffe de file doit apporter **un autofinancement d'au moins 5%**
- **Les pouvoirs locaux doivent apporter un cofinancement d'au moins 5%**. Cet apport local pourra se traduire par une valorisation de moyens apportés en nature



LE MONTANT DE LA SUBVENTION

- La subvention minimum est fixée à 20 000€
- Elle sera au plus égale à 200 000€
- Un cofinancement à hauteur de 20% est attendu : l'association cheffe de file et les pouvoirs locaux doivent apporter chacun au moins 5% du budget du projet (voir les conditions d'éligibilité)
- La subvention sera répartie entre la Région et une des 2 agences de l'eau, sur décision du Comité technique



LA DURÉE

- Les projets retenus devront être réalisés dans les 24 mois qui suivront la décision attributive de subvention
- Les dates de dépôt de projets :
En 2023 : 30 juin
En 2024 : 15 janvier et 1^{er} juin
- Un projet pourra être soutenu dans un premier temps en phase d'étude, puis dans un deuxième temps pour la mise en place du démonstrateur



Une procédure simplifiée pour la constitution des dossiers



Dépôt d'un dossier SUCCINCT

- Présentation du projet par une note succincte et d'un budget simplifié
- Présentation de l'association par un formulaire simplifié (CERFA n°12156*06)



PRÉ-SÉLECTION en comité technique

- Désignation de l'agence de l'eau qui instruira la demande
- Liste de questions à approfondir pour le dépôt du dossier final
- Précisions concernant le budget et la subvention mobilisable
- Constitution du dossier administratif



Dépôt du dossier COMPLET

- Délibération de la Commission Permanente de la Région
- Délibération de la Commission des Aides de l'Agence retenue



Notification des subventions et lancement du projet



Le téléchargement des textes réglementaires

Les textes réglementaires peuvent être consultés via le lien suivant auvergnhonealpes.fr / rubrique Aides



Exemples de projets subventionnés



Projet de Renforcement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal – département de Dagana

Un projet élaboré à partir du plan de développement du Département de Dagana

ZONE D'INTERVENTION :

Région de Saint-Louis/ Département de Dagana (communes de Bokhol et Gaé)

PARTENAIRES TECHNIQUES :

- › ADOS, chef de file
- › Entreprises françaises : SURTEC, GRUNDFOS
- › ASUFOR, Association locales des Usagers
- › Services techniques (DRH, DRA, Services d'hygiène)

COMPOSANTE DU PROJET :

- Renforcement de la couverture en ouvrages d'eau et assainissement dans la commune de Bokhol en faisant appel au secteur privé :
 - Réalisation d'un diagnostic des installations de traitement/potabilisation et des équipements solaires SURTEC
 - Réalisation de travaux de réhabilitation/ extension de réseau Entreprises locales
 - Renforcement / renouvellement des équipements/unités de potabilisation GRUNDFOS
 - Dotation en matériels et réactifs pour suivi chloration
- Sensibilisation et formation des acteurs pour une meilleure prise en charge des investissements.
- Gestion des ouvrages et gouvernance locale/ Implication des collectivités locales et participation citoyenne.



Projet pilote de télémétrie concernant les cours d'eau de la région du Béliér en Côte d'Ivoire

Un projet élaboré en partenariat avec la Région du Béliér et le ministère de l'Hydraulique de Côte d'Ivoire

ZONE D'INTERVENTION :

Région du Béliér/ Côte d'Ivoire

PARTENAIRES TECHNIQUES :

- › CORAIL, chef de file
- › Entreprises françaises : SEMERU, PARATRONICS, AMETEN
- › Entreprises ivoiriennes : CIBER et SIEME

Le constat d'une diminution des ressources en eau renouvelables (liée aux changements climatiques), alors que les besoins sont croissants, amène les autorités ivoiriennes à prendre les dispositions nécessaires pour optimiser la gestion de ses ressources. À cet effet le déploiement d'un dispositif de suivi de la ressource par télémétrie est donc aujourd'hui considéré comme un outil indispensable par le ministère de l'Hydraulique.

Cette opération est conduite par Corail en lien entre la Direction de l'Hydrologie de Côte d'Ivoire, la Région du Béliér, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, trois entreprises françaises et deux entreprises ivoiriennes. Elle a permis en 2021 l'installation de trois stations pilotes sur les cours d'eau de la région du Béliér et d'un poste central de pilotage à Abidjan. Cette opération pilote a permis de bien définir les conditions de réussite d'un tel dispositif avec l'ambition de l'étendre à l'échelle nationale ivoirienne.



Étude pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'aide à la gestion des ouvrages

Un projet élaboré en partenariat avec la Commune de Komsilga

ZONE D'INTERVENTION :

Commune de Komsilga / Burkina Faso

PARTENAIRES TECHNIQUES :

- › Hydraulique Sans Frontières, chef de file
- › Entreprise française : GRUNDFOS
- › Association locale Viim Tiga

COMPOSANTES DU PROJET :

- Réalisation des études techniques, sociales et institutionnelles dans 4 villages de la Commune de Komsilga au Burkina-Faso.
- Mise en place d'un projet pilote d'installation d'une AQtap (borne-fontaine équipée d'un système de prépaiement de l'eau par carte) dans un des villages ciblés, avec l'assistance de Grundfos France Distribution.
- Hydraulique Sans Frontières et l'entreprise Grundfos ont un objectif commun dans la volonté de contribuer à la réalisation de l'ODD n°6 défini par les Nations Unies pour 2030. Le groupe Grundfos gère également une fondation à destination de projets humanitaires. Les deux organisations ont donc plusieurs visions et objectifs communs qui leur permettent de travailler ensemble à des opérations en France et dans les pays en développement. Grundfos et HSF sont tous deux membres du réseau « COEXIST ».
- Le présent projet permettra à HSF de tester une solution de borne-fontaine monétique appelée « AQtap » qui pourrait permettre une facilité de gestion (paiement, traçage des dépenses, etc.). Grundfos pourra tester la pertinence de cette solution dans le contexte particulier de Komsilga. L'accompagnement de Grundfos se traduit par : une participation aux études concernant les bornes, la détermination des réseaux entre forage et AQtap, la présentation d'un modèle économique possible avec l'AQtap, et la participation à l'écriture de l'avant-projet sommaire pour le déploiement à plus large échelle des infrastructures.

CONTACTS CLÉS

aap.eau@auvergnerhonealpes.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Direction des Relations internationales

Anne-Sophie DOUZA

anne-sophie.douza@auvergnerhonealpes

Noémie SOUTHAMMAVONG

noemie.southammavong@auvergnerhonealpes.fr

Rémi TOURON

Relations internationales

remi.touron@eurmc.fr

Hervé GILLIARD

Relations internationales

herve.gilliard@eau-loire-bretagne.fr



POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA CONCEPTION DE VOTRE PROJET



vidonne@cite-solidarite.fr

Plateforme de matching et d'accompagnement des partenariats ONG / entreprises opérée par la Cité de la Solidarité Internationale d'Annemasse :

- Fournir de l'information pertinente, des formations, et de l'accompagnement personnalisé aux porteurs de projets
- Mettre en relation les acteurs pour faire émerger de nouveaux et de meilleurs projets, et échanger des pratiques
- Faire connaître les acteurs et les projets de coopération et de solidarité internationale de la région
- Sensibiliser les habitants de la région aux objectifs de développement durable et favoriser l'engagement des jeunes à l'international

COEXIST POURRA VOUS ORIENTER VERS LES ACTEURS RESSOURCES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, SELON VOS BESOINS :



L'antenne régionale du Programme Solidarité EAU (PS EAU)

Un réseau national spécialisé sur l'eau et l'assainissement qui dispose de relais dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne.

www.pseau.org



Le réseau des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en Auvergne-Rhône-Alpes

Il répond aux besoins sur l'accompagnement d'un partenariat ONG / entreprises.

www.resacoop.org



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ENTREPRISES

L'agence économique régionale est chargée de l'appui à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises

Elle met en place un annuaire des entreprises du secteur de l'eau et de l'assainissement en Auvergne-Rhône-Alpes mobilisées vers la zone Afrique et accompagne les entreprises dans leurs démarches.

auvergnerhonealpes-entreprises.fr